

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, J.P. CORDENOD, J.M. CURNILLON, F. CHABERT, G. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, M. WIEL

Absents :

Excusés : F. BOUDOURESQUE, M. CANTIN, P. FAUVET, F. MEUROU (pouvoir donné à B. BARDET), C. PUVILLAND, K. SUTTER

Secrétaire de séance : G. RAMAKERS

Convocation et affichage : 22 Février 2018

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé – 2 abstentions pour absence.

Compte administratif

Les comptes ont été arrêtés et vérifiés avec la Trésorerie.

Comme tous les ans, le maire doit rendre compte des opérations budgétaires de la commune, réalisées lors de l'année précédente.

A la clôture de l'exercice budgétaire, il convient d'établir le compte administratif du budget principal, ainsi que les comptes administratifs correspondants aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats), et en recettes (titres).
- présente les résultats comptables de l'exercice de l'année n-1
- est soumis pour approbation au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement.

Chaque conseiller a reçu un fascicule de présentation des résultats que commente l'adjoint aux finances et qui peuvent se résumer comme suit :

- Budget général : report de 1 283 895.55 €.
- Développement commercial : report de 481 155.65 €
- Réseau de chaleur : report de 52 425.49 €
- Camping : déficit de 212 610.85 €
- Assainissement : déficit de 110 376.44 € (compensés par un emprunt dont les écritures comptables n'ont été prises en compte que sur 2018)

CCAS : Le CCAS se réunira le 8 mars pour le vote de ses comptes. Pour information, le report est de 3 180.93 €.

Le compte de gestion est établi par le trésorier par budget voté (budget principal et budgets annexes). Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue au compte administratif.

Le compte de gestion comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.
- Il est soumis au vote du Conseil Municipal qui constate la stricte concordance des 2 documents (compte administratif et compte de gestion).

Le trésorier a vérifié la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après quelques explications de détail, le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion qui sont en concordance. Le détail de ces comptes reste disponible en mairie pour consultation.

Débat d'orientations budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires a été préparé par la commission finances. Chaque conseiller a reçu un fascicule de propositions. Le budget a été construit avec les reports de l'exercice précédent et les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement.

Budget général de fonctionnement 2018

La section de fonctionnement du budget général est présentée en équilibre en dépenses et en recettes à 3 480 659.55 € après report des produits antérieurs de 1 283 895.55 €. Elle dégage un autofinancement pour l'investissement de 1 312 699.87 € et prend en charge le déficit du budget camping pour un montant de 327 850 €. Les notifications de la fiscalité et des dotations n'ayant pas été reçues, les prévisions de recettes ont été fixées avec prudence et seront affinées dès notification par les services de l'état. L'Etat devrait compenser les pertes au niveau de la taxe d'habitation, mais aucune notification n'a encore été faite.

Programme d'investissement budget Général 2018

Mme le Maire propose un programme d'investissement pour un montant de 5 316 538.87 €. Le budget général a été construit avec recours à un nouvel emprunt pour la rénovation de la mairie de 1 500 000 €. Les principaux investissements proposés sont les suivants :

| Operations | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|--|---|
| Résidence des Mousserons | 900 000 € (réfection des salles de bains et des cuisines + huisseries) | Subventions attendues des caisses de retraite |
| Informatique divers | 6 000 € | |
| Salles des sports | 12 000 € (étude pour réhabilitation) | ° |

| | | |
|---|--|---|
| Salle des fêtes | 10 000 € (lancement étude réhabilitation) | |
| PLU + ABC communal | 30 000 € | |
| Acquisitions foncières | 250 000 € | 687 550 (achat terrains Cuisiat par SEMCODA) |
| Aménagement coin fromagerie | 30 000 € | |
| Equipements et locaux services techniques + panneaux photovoltaïques | 650 000 € | 66 000 € (subvention du Conseil Départemental) |
| Mairie | 2 500 200 | 200 000 € (subvention Région et Département) 1 500 000 € (emprunt) |
| Investissement clubs | 10 000 € | |
| Cimetières | 28 000 € (travaux réalisés mais à payer en 2018) | |
| Eclairage public et divers travaux du SIEA | 64 000 € | |
| Accessibilité | 35 000 € | |
| Voie douce | 240 000 € | 54 389 € (subvention Etat) |
| Sanitaires plage | 46 000 € | |
| Aménagement Montmerle | 10 000 € (étude suite au diagnostic en marchant) | |
| Aménagement Mont Myon | 25 000 € | |

Budgets annexes

Les propositions d'inscriptions budgétaires pour les budgets annexes sont présentées en équilibre moyennant une avance du budget général de 327 850 € (camping) et un emprunt prévisionnel d'environ 1 020 000 € (assainissement) afin de permettre de financer le programme d'investissement proposé ci-dessous :

- Camping : finition du pourtour des sanitaires et achat de 3 HLL

- Développement commercial : Réfection du parking du restaurant de la Grange du Pin et installation du commerce à Cuisiat
- Réseau de chaleur : étude à lancer pour l'éventuel remplacement de la chaudière bois
- Assainissement : réseau de Cuisiat, travaux à Montmerle et participation aux travaux de la lagune de Chevignat (une douzaine de maisons de Pressiat sont concernées par cette lagune). L'emprunt pour ces travaux sera réalisé très rapidement. Mme le maire explique qu'il ne semble pas opportun d'augmenter la redevance cette année, le budget étant transféré à la CA3B au 1^{er} janvier 2019, une remise à plat des tarifs sera faite à ce moment.

Subventions versées aux associations : un budget de 80 000 € a été octroyé.

Toutes les demandes n'ayant pas été reçues, elles seront proposées lors du prochain conseil.

Taux de fiscalité

Mme le maire souhaite que le conseil se positionne quant à la modification des taux de fiscalité. Elle explique, en effet, que jusqu'à présent, le syndicat de rivière Sevron-Solnan percevait ses cotisations directement auprès des administrés via la fiscalité directe (taxe d'habitation et taxes foncières). Or, le 1^{er} janvier 2018, a eu lieu le transfert de compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération. Et comme pour tout transfert de compétences, il y a aussi transfert de charges et impact sur l'attribution de compensation.

La Ca3b perçoit désormais la cotisation correspondante directement auprès des communes. L'attribution de compensation des communes est donc diminuée de la somme correspondant à ce que les syndicats de rivière percevaient auparavant. Pour Val-Revermont, c'est une diminution de 40 000 € par an.

La question se pose :

-soit la commune ne touche pas aux taux de fiscalité et assume la perte de 40 000 €.
 -soit il est décidé de pallier ce prélèvement supplémentaire en décidant une hausse de la fiscalité directe, compensant en partie ou totalement cette dépense. Compte-tenu du fait que la taxe d'habitation ne concernera plus que 20% des contribuables, il semble opportun de toucher au taux de la taxe foncière sur le bâti. Actuellement, il est de 13,91%. Pour compenser les 40 000 €, il faudrait l'augmenter de 1,60 points pour le fixer à 15,51 %. Pour les propriétaires habitant leur logement, c'est une opération blanche. Pour les propriétaires n'occupant pas leur logement, cela représenterait une augmentation d'environ 15 € à 20 €.

Après vote, le conseil municipal à l'unanimité décide

- De ne pas compenser entièrement la perte d'attribution de compensation de la commune
- Fixe le taux de la taxe foncière bâti à 14.55 % (soit une augmentation de + 0.64 point)

Travaux de la mairie

Le cabinet d'architectes Doucerain-Delziani a présenté un Avant-Projet Définitif (APD) qui a été étudié lors de la dernière réunion de la commission, mais qui n'a pas été validé.

Certains points doivent être réétudiés :

- Le fait qu'il n'y ait pas de place dédiée pour les personnes à mobilité réduite, alors que le bâtiment va être accessible
- Les volumes des portes, en rez-de-jardin et dans l'extension trop importants (maniabilité, de tenue dans le temps (poids) et entrée d'air froid l'hiver, à chaque entrée d'utilisateur dans la mairie).

- La structure de l'extension (nature du revêtement de la terrasse, étanchéité, poutre horizontale supportant le poids de la terrasse, gestion des eaux pluviales, ...) complexe dans sa réalisation, et allant à l'encontre du sens économique du projet.
- Plans architectes différents des plans structures et fluides pour l'extension
- Décalage entre les prestations présentées, ou dessinées et décrites (étanchéité de l'extension par exemple)
- Décalage entre l'étude acoustique et les CCTP.

Le fait de ne pas valider cette phase d'étude, induit un nouveau décalage du dépôt du permis de construire et de la réunion publique.

Travaux de la résidence autonomie

Le cabinet Strates a présenté son document d'avant-projet définitif, détaillant les travaux envisagés et les montants des dépenses estimées.

Ce document sera envoyé aux différents financeurs afin de compléter les demandes de subventions.

Détail de l'APD :

| Travaux prévus | Détails | Montants estimés HT |
|--|---|----------------------------|
| Remplacement des menuiseries extérieures | Logements et rez de chaussée (hors RAM) | 179 000 € |
| Réaménagement des logements | Salle de bains, | 400 400 € |
| | Cuisine et cellier | 147 600 € |
| Parties communes | Circulation R+1 et R+2 Isolation des combles | 163 000 € |
| Total | | 890 000 € |

Point sur la Ca3b

1. Soutien à l'installation de nouveaux médecins

Le territoire du bassin de vie de Bourg-en-Bresse présente des problématiques notables au regard de la démographie médicale. Des études prospectives indiquent que cette situation préoccupante devrait s'accroître dans les 10 ans à venir.

Il y a 82 médecins généralistes pour 135 000 habitants, bien loin du taux du département, déjà anormalement bas (environ 100 médecins généralistes pour 100 000 habitants, un des plus bas de France).

Cette situation, notamment concernant la diminution sensible de l'offre de soins de premier recours, impose la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de créer les conditions favorisant le maintien ou l'installation de médecins sur l'Agglomération.

Il est à souligner un contexte de concurrence accrue entre les territoires concernant cette question.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire un programme d'actions 2018-2020 permettant la mise en œuvre d'un projet global à l'échelle du territoire, destiné à favoriser l'installation et le maintien de médecins généralistes et répondant aux principes suivants :

- Un dispositif basé sur l'appui et le soutien aux projets émergents proposés par les professionnels de santé du territoire ;

- Un dispositif privilégiant des actions applicables sur l'ensemble de l'Agglomération favorisant à terme un maillage cohérent à l'échelle du territoire de l'offre de soin ;
- Un dispositif qui s'inscrit en complémentarité et cohérence avec les dispositifs de soutien financiers existants pour l'installation des médecins (ARS ; Conseil régional, Département ; CPAM).

Le Bureau Communautaire se positionne favorablement vis-à-vis de ce dispositif et valide le plan de financement de ce programme d'actions évalué à 100 000 euros par an sur la période 2018 – 2020.

2. projet de territoire

Un projet de territoire vise à organiser contractuellement à l'échelle intercommunale l'action publique locale en fonction des ressources du territoire et des enjeux auxquels il est confronté. Ce document permet de dépasser une gestion fragmentée pour définir un véritable projet commun d'intérêt local.

Ce document stratégique définit la vision des élus pour l'avenir du territoire, fixe des objectifs, traduit des ambitions et priorise les actions transversales à engager pour y parvenir.

Ce document-cadre de l'Agglomération se structurera autour de 5 schémas : schéma habitat, schéma développement durable et transition énergétique, schéma mobilités, schéma services aux habitants et schéma économique.

La conduite de ces 5 schémas thématiques s'organisera autour d'un comité de pilotage et d'un comité technique dédié. Le pilotage global du projet de territoire sera assuré par un comité stratégique dédié et une « direction générale spéciale ». Des « comités d'experts » seront également sollicités dans le cadre des étapes d'élaboration des différents schémas et ce en fonction de la spécificité et du degré de technicité des sujets abordés. Cette démarche a été lancée le 19 janvier 2018 dans le cadre de la Conférence annuelle des élus du territoire de CA3B.

Dans la poursuite de ce travail d'élaboration, sont présentés aux membres du Bureau Communautaire des orientations stratégiques qui structureront ce projet de territoire. Ces dernières s'inscrivent dans les axes développés dans le « document d'orientations du territoire » validé par les élus du territoire le 19 mai 2016 en comité de pilotage fusion et présenté le 23 mai 2016 en conférence des maires.

Les membres du Bureau Communautaire valident les orientations suivantes :

Entreprendre, innover et développer : schéma économique

- En accueillant et accompagnant le tissu d'entreprises,
- En accompagnant les filières à fort potentiel et l'économie solidaire,
- En aidant les demandeurs d'emploi dans leur démarche,
- En rééquilibrant l'offre commerciale au profit des centres bourgs,
- En structurant l'offre touristique autour des éléments d'attractivité du territoire et de la clientèle d'affaires,
- En accompagnant le développement d'une agriculture durable et en préservant les surfaces agricoles,
- En confortant notre territoire comme territoire universitaire.

Renforcer la solidarité territoriale et la cohésion sociale du territoire : services aux habitants, transports et habitat

- En consolidant le lien urbain-rural,
- En développant le service d'aide aux communes,
- En associant et dialoguant régulièrement avec les élus (conférences des maires, conférences territoriales et commissions thématiques),
- En associant les socio-professionnels à l'élaboration de projets,

- En mettant en œuvre une politique de transport urbain, scolaire et de maillage territoire,
- En assurant le développement de politique de logement et d'habitat favorisant le parcours résidentiel des ménages,
- En disposant d'une offre médicale en adéquation avec les besoins de la population,
- En offrant et soutenant des services pour la petite enfance, la jeunesse et les seniors,
- En optimisant les équipements sportifs du territoire au service du plus grand nombre,
- En proposant une offre culturelle de qualité,
- En mettant en œuvre la compétence eau et assainissement,
- En gérant et limitant les déchets.

Préparer les transitions écologiques et numériques pour un territoire durable : plan Climat Air Energie

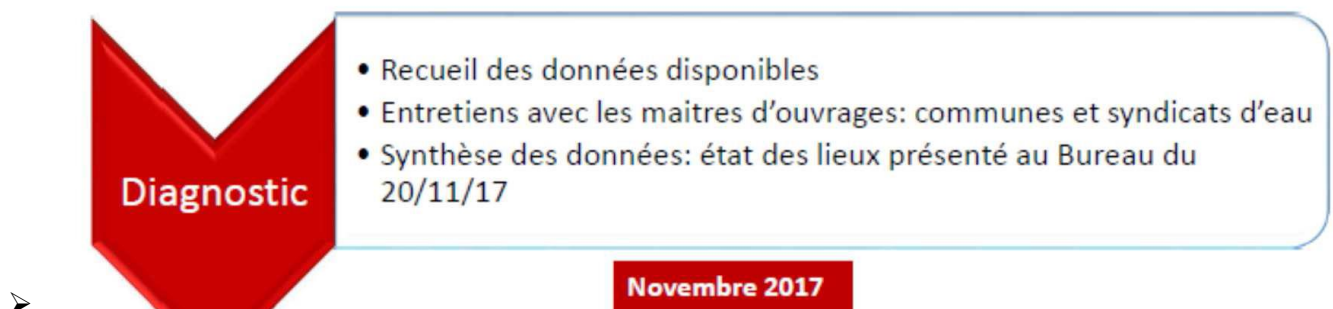
- En mettant en œuvre une stratégie globale de transition énergétique,
- En encourageant le développement des énergies renouvelables,
- En investissant le champ des services et des usages numériques,
- En recherchant une amélioration de la qualité de l'air,
- En préservant la biodiversité et en valorisant la qualité des paysages,
- En structurant un plan global de préservation de la qualité de l'eau et l'exercice de la compétence eau potable.

3. Conseil de Développement :

Le Conseil de Développement (CD) est une instance de représentativité de la « société civile organisée ». Il se compose d'un collège d'acteurs représentatifs de la vie économique et professionnelle du territoire ainsi que des représentants du territoire désignés par l'EPCI (personnes qualifiées). Il jouera un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des élus pour l'ensemble des politiques contractuelles de la communauté d'agglomération et travaillera sur l'élaboration du projet de territoire. Le Conseil de Développement sera sollicité afin d'apporter une analyse et une expertise sur les travaux menés par les instances mobilisées concernant l'élaboration du projet de territoire. Le C.D est composé de 74 membres titulaires et 45 suppléants.

4. Transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019

➤ Calendrier général



Prospective

- Définition des objectifs de performance du futur service:
- Évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement
- Évaluation de la charge salariale globale
- Proposition d'une convergence tarifaire avec modalités et calendrier

Mars 2018

Mise en Œuvre

- Transfert des biens mobiliers et immobiliers et des contrats
- Transfert des personnels
- Consultation de la CLET
- Prise des arrêtés préfectoraux
- Rédaction des règlements de service

1^{er} janvier 2019

Tour des commissions

- ✚ Local des services techniques : la plate-forme est faite, les maçons ont commencé les travaux, la charpente est prévue pour la mi-mars
- ✚ Voirie : l'assainissement du Chemin des Cochettes est en cours
- ✚ Communication : la commission se réunira le 1^{er} mars pour organiser la réception des nouveaux habitants prévue le 24 mars. La commune a adhéré à « panneaux pocket ». Ce dispositif permet d'envoyer des messages d'alerte ou d'information aux personnes qui auront téléchargé l'application (téléchargement gratuit)
- ✚ Aménagement : la commission se réunira le 14 mars au sujet de Montmerle, le projet d'aménagement autour de la fromagerie est présenté
- ✚ Culture : la commission regrette le manque de participation des élus aux événements proposés et regrette l'absence des correspondants presse. Les girouettes sont terminées, l'inauguration aura lieu lors du carnaval du sou des écoles.
- ✚ Commission seniors : la commission s'est lancée dans une réflexion du « bien vieillir à Val-Revermont ». Le conseil l'encourage à développer cette réflexion en y intégrant la participation des habitants.
- ✚ Economie : une réunion des entreprises de Val-Revermont sera programmée sur avril
- ✚ Ballade thermographique : l'expérience sera réitérée

Questions diverses

- personnel : Départs de 2 agents de l'équipe technique (une mutation, une demande de mise en disponibilité). Ces départs seront compensés dans un 1^{er} temps par la stagiairisation d'un contractuel.
- suppression d'une classe à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018. Effectifs de la rentrée 2017, 278 élèves, soit 23 élèves par classe. Si on reste avec ce même effectif, cela fera 25 élèves par classe (11 classes), mais il est probable que les effectifs baissent encore à la prochaine rentrée (départ d'une très grosse classe de

CM2). La fermeture de classe est décidée quand il y a moins de 26 élèves/classe. La réouverture de classe est possible à partir de 28 élèves/classe. Les fermetures ou les ouvertures de classes sont décidées par le directeur académique.

Prochaines dates

- Samedi 3 mars : vente de civier par l'ACCA de Treffort
- Samedi 3 mars : spectacle du CRD à Treffort
- Dimanche 4 mars : crêpes des conscrits
- Mardi 6 mars à 18h : commission cœur de Cuisiat
- Mercredi 7 mars à 14h : commission mairie
- Mercredi 7 mars à 20h30 : CCAS, vote du budget
- Jeudi 8 mars à 20h30 à Pirajoux : conférence territoriale de la Ca3B
- Vendredi 16 mars : assemblée générale de Musicollines
- Samedi 24 mars à 11h : accueil des nouveaux habitants et carnaval du sou des écoles
- Lundi 26 mars : conseil communautaire

Prochain conseil municipal (vote du budget) : mardi 27 mars à 20h30 à Pressiat

La séance est levée à 23 H 15